



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

St-Ubalde  
DES MILLIERS DE POSSIBILITÉS

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue à l'heure et au lieu ordinaire à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, le jeudi 2 octobre 2025, à 19 h 00, à laquelle étaient présents;

Monsieur Guy Germain, maire.

Madame, Monsieur, Louise Magnan, Louis Ouellet et Shirley Drouin, formant quorum.

Monsieur Mario Montambault étant absent.

M<sup>me</sup> July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

---

**RÉSOLUTION NO. 2025-10-226**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert pour les sujets nouveaux.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2025-10-227**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE  
LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2025 ET DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu dans les délais prévus une copie des procès-verbaux nommés en titre, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES RELEVANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Aucune.



## RÉSOLUTION NO. 2025-10-228

### ADOPTION DES COMPTES AU 25 SEPTEMBRE 2025

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> SHIRLEY DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Ubalde approuve la liste des comptes présentée par le maire en date du 25 septembre 2025 comprenant les :

Les comptes payés au 24 septembre 2025 au montant de ..... 593 546.57 \$  
(Chèques no. 13595 à 13599 incl.)

Les comptes à payer au 25 septembre 2025 au montant de ..... 171 749.59 \$  
(Chèques no. 13600 à 13631 incl.)

**TOTAL** ..... 765 296.16 \$

Comprenant entre-autre l'autorisation des dépenses suivantes (dépenses de plus de 5 000 \$ ou pertinentes pour les citoyens) :

• Facture	– montant	– courte description
7313	565 546.57 \$	Construction Côté et Fils, décompte #11
014803	14 320.14 \$	Asphalte Saint-Ubalde – Asphalte divers endroits;
014807	37 937.15 \$	Asphalte Saint-Ubalde – Asphalte divers endroits;
211344	13 373.89 \$	Geotex – Chemin du Lac Blanc (PAVL)
2743	32 032.03 \$	Exc. Guillaume Naud – Programme ISA
13622	6 167.19 \$	OMHGP – participation 2024;
13629	5 995.95 \$	Sial Art.– Act. récréative;

**ADOPTÉE**

### **Dépôt rapport rémunération mensuelle du 31 août au 27 septembre 2025**

Le maire dépose le rapport de la rémunération totale brute mensuelle incluant les cotisations d'employeur versées pour les élus (es) et tous les employés municipaux pour la période du 31 août au 27 septembre 2025 pour un montant de 97 698.28 \$.

### **Dépôt rapport rémunération annuelle 2025**

Le maire dépose le rapport de la rémunération totale brute annuelle 2025 incluant les cotisations d'employeur versées pour les élus (es) et tous les employés municipaux pour un montant de 858 221.45 \$.

### **Rapport mensuel de suivi budgétaire au 25 septembre 2025**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation copie du rapport mensuel de suivi budgétaire au 25 septembre 2025.

- Revenus à date : 7 218 492.55 \$
- Règlements d'emprunt et subventions à venir : 3 782 457.14 \$
- Financement : 327 738.91 \$
- Charges à date : 3 495 235.77 \$
- Total des immobilisations : 4 308 675.62 \$
- Surplus/déficit : 2 869 299.39 \$

### **Questions laissées en suspens lors des dernières séances :**

Consultation public lac Perreault : À la suite de la consultation, un sondage a été mis en ligne à disposition de l'ensemble de la population concernant le projet de règlement. Celui-ci sera transmis par courriel aux citoyens du secteurs du Lac Perreault considérant la grève



de Poste Canada. À la suite de ce sondage et selon les résultats, le conseil prendra la décision d'adopter ou non ledit règlement;

**Caractérisation des installations du Camping du Lac Blanc :** Finalement, je vous ai induis en erreur lors de la dernière séance, le camping n'est pas dans le projet de caractérisation considérant qu'ils sont inspectés à chaque année par une firme spécialisée et doivent respecter les demandes du Ministère directement (ce sont des installations gérées par le Ministère et non pas par la municipalité).

**Chapelle du Lac Blanc :** Pour votre information, le dossier avait déjà été traité par le préventionniste, un plan temporaire de protection du bâtiment a été soumis. Les propriétaires ont mentionné qu'ils procèderaient à la démolition au courant de la prochaine année.

#### **RÉSOLUTION NO 2025-10-229**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT DURANT LA PÉRIODE ÉLECTORALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil autorise à la directrice générale et la greffière-trésorière adjointe à effectuer les paiements des comptes à payer durant la période électorale soit du 4 octobre 2025 au 6 novembre 2025.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NO. 2025-10-230**

#### **CONSTRUCTION CÔTÉ ET FILS INC. PAIEMENT DÉCOMpte PROGRESSIF N<sup>o</sup> 12**

**CONSIDÉRANT QUE** Construction Côté et Fils inc. a présenté un décompte progressif n<sup>o</sup>12 au montant de 97 503.55 \$, avant les taxes applicables pour les travaux relatif à la construction de la nouvelle caserne incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le paiement de ce décompte a été approuvé par M. Steve Fortier-Evers, architecte associé, de DG3A architecture avec une retenue de 10 % au montant de 9 750.36 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil autorise le paiement au montant de 100 894.24 \$, taxes comprises à Construction Côté et Fils inc. pour les travaux relatifs à la construction de la nouvelle caserne incendie;

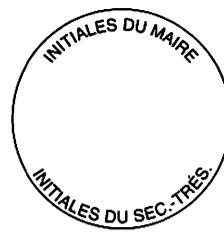
**QUE** les fonds soient pris à même le règlement d'emprunt prévu au projet.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NO. 2025-10-231**

#### **DONS CARREFOUR LES RAMILLES**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> SHIRLEY DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**



**QUE** les membres du conseil de Saint-Ubalde autorisent le versement d'une aide financière au montant de 250 \$ à l'Organisme Carrefour les Ramilles.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO 2025-10-232**

**FIN DU RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE POUR LE CONTRAT  
D'ASSURANCES COLLECTIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'assurances collectives d'employés municipaux se renouvelle automatiquement à chaque mois d'octobre et que pour le résilier, une résolution doit être transmise 12 mois avant le prochain renouvellement;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés municipaux désirent magasiner de meilleurs taux au courant de l'année prochaine;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la Municipalité mentionne à la FQM Assurances qu'elle ne renouvellera pas automatiquement le contrat d'assurance collective numéro Q19800212 en octobre 2026;

**QUE** le conseil autorise l'administration mandater une firme en courtier d'assurances collectives afin d'analyser les différentes propositions d'assurances collectives qui pourraient satisfaire les besoins des employés municipaux.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2025-10-233**

**RATIFICATION DE CONTRAT POUR LA RÉPARATION DE TROTTOIRS**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la Municipalité autorise le contrat pour la réparation de trottoirs sur la rue Saint-Paul et la rue Commerciale au montant de 15 250 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Asphalte St-Ubalde;

**QUE** les fonds soient pris à même le budget d'entretien des chemins.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2025-10-234**

**MANDAT À ATELIER BELLAVANCE POUR  
UN CARNET DE SANTÉ DE L'ORGUE**

**CONSIDÉRANT QU'**initialement dans le cadre des travaux de restauration de l'Église, la Municipalité retirait la section clavier de l'orgue, ce qui faisait en sorte qu'elle ne serait plus fonctionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu des demandes citoyennes à l'effet qu'ils aimeraient que l'orgue reste fonctionnel à la suite des travaux de restauration de l'Église;

**CONSIDÉRANT QU'**avant de prendre une telle décision, la Municipalité doit connaître l'état actuel de l'orgue, connaître les coûts de déplacement (advenant le cas) ainsi que le coût d'entretien annuel;



**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> SHIRLEY DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil municipal mandate la firme Atelier Bellavance afin de faire un carnet de santé, une estimation des coûts d'entretien de l'orgue ainsi que les coûts relatifs au déplacement de la section clavier (si cela est possible).

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2025-10-235**

**COÛT DE PUBLICATION – ST-U SPÉCIAL ÉLECTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la présidente d'élection désire offrir aux candidats de l'élection générale du 2 novembre prochain la possibilité de publier leur candidature dans un St-U spécial élection qui sera distribué sur l'ensemble du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil approuve la demande de la présidente d'élection;

**QUE** le ST-U spécial soit publié par la poste;

**QUE** le coût pour la publication d'une page couleur est de 50 \$;

**QU'**advenant que la grève de Postes Canada perdure, le ST-U spécial sera distribué aux endroits stratégiques de la Municipalité (épicerie, pharmacie, municipalité, salle paroissiale, Facebook, site Internet, etc.) et le coût sera de 25 \$ au lieu de 50 \$.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2025-10-236**

**COÛT D'INSCRIPTION À LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT MUNICIPALE POUR  
LES AÎNÉS, ÉTUDIANTS, EMPLOYÉS MUNICIPAUX AINSI QU'UN PRIX DE  
PRÉVENTE**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'adoption de la résolution 2025-08-186, il a été omis d'adopter les coûts d'inscription pour les aînés, étudiants et employés municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire promouvoir la nouvelle salle d'entraînement en offrant un prix de prévente avant l'ouverture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** les coûts d'adhésion à la nouvelle salle d'entraînement pour les étudiants, aînés et employés municipaux sont les suivants :

Un mois .....20 \$  
Six mois .....100 \$  
Un an .....160 \$

**Prévente : 160 \$ pour un an jusqu'au 25 octobre 2025**

**ADOPTÉE**



## RÉSOLUTION NO. 2025-10-237

### ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX ADMISSIBLES ET REDDITION DE COMPTE FINALE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE) – DOSSIER A-2021-0209

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Ubalde et le ministère de l'Éducation (MEQ) ont signé une convention d'aide financière le 5 juillet 2022 relatif à l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet en titre;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés sur une période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 octobre 2025;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Ubalde transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de demande de versement disponible sur le site Web du Ministère signé en format pdf et le format Excel;
- les factures, les décomptes progressifs et chèques compensés;
- Photos de tous les éléments autorisés à l'annexe B de la convention d'aide financière ayant été réalisés;
- la confirmation du taux de remboursement de taxes;
- un spécimen de chèque et une copie de la police d'assurance nécessaire pour protéger les infrastructures et équipements;
- un compte-rendu du projet selon le modèle fourni par le Ministère;
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;

### **IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> SHIRLEY DROUIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil municipal atteste par les présentes que les travaux admissibles au projet nommé en titre dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) – Dossier A-2021-0209 ont été réalisés selon les modalités d'application en vigueur;

**QUE** le conseil municipal autorise qu'une copie de la présente résolution soit émise au ministère de l'Éducation de même que la présentation du formulaire de demande de versement, les factures et autres documents attestant des sommes dépensées ainsi que la recommandation de paiement final;

**QUE** le conseil municipal reconnaise qu'en cas de non-respect des obligations ci-devant décrites, l'aide financière sera résiliée.

**QUE** cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 2025-08-187.

**ADOPTÉE**

## RÉSOLUTION NO. 2025-10-238

### DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE PLEIN AIR 2025-2026 (PAFIRL)

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme permet d'accroître les possibilités de faire de l'activité physique ou de plein air et soutient activement l'acquisition de matériel durable pour cette même raison;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Ubalde souhaite acquérir de nouveaux équipements et faire l'achat d'équipements adaptés afin que les équipements désuets soient



remplacés afin de permettre une saine pratique d'activités physiques en toute sécurité;

**CONSIDÉRANT** que le coût total du projet s'élève à un montant estimé de 15 867.34 \$, plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant demandé au Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air correspond à un montant de 9 999 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la Municipalité s'engage à réaliser ce projet au cours de l'an 2025-2026, sous réserve de l'admissibilité du projet dans le cadre du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air;

**QUE** la Municipalité souhaite profiter d'une aide financière dans le cadre du PAFIRL pouvant s'élever jusqu'à un maximum de 9 999 \$ (75 % des coûts admissibles du projet);

**QUE** la Municipalité s'engage à assumer sa contribution financière au projet dont le montant prévu s'élève à 5 868.34 \$ (25 % des coûts admissibles du projet);

**QUE** la Municipalité s'engage à assumer les dépassements de coûts du projet au besoin;

**QUE** la Municipalité autorise la directrice générale à signer les documents relatifs à cette aide financière.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2025-10-239**

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU  
PROGRAMME PAYSAGE CAPITALE-NATIONALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire créer des haltes cycliste et piétonne dans le périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT** que le coût total du projet s'élève à un montant estimé de 16 000 \$, plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant demandé au Programme Paysage Capitale-Nationale correspond à un montant maximal de 10 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la Municipalité s'engage à réaliser ce projet au cours de l'an 2025-2026, sous réserve de l'admissibilité du projet dans le cadre du Programme Paysage Capitale-Nationale;

**QUE** la Municipalité souhaite profiter d'une aide financière pouvant s'élever jusqu'à un maximum de 10 000 \$ (75 % des coûts admissibles du projet);

**QUE** la Municipalité s'engage à assumer sa contribution financière au projet dont le montant prévu s'élève à 6 000 \$ (25 % des coûts admissibles du projet);

**QUE** la Municipalité s'engage à assumer les dépassements de coûts du projet au besoin;

**QUE** la Municipalité autorise la directrice générale à signer les documents relatifs à cette aide financière.

**ADOPTÉE**



**RÉSOLUTION NO. 2025-10-240**

**APPEL D'OFFRES PUBLIC**  
**RÉFECTION DU TALUS DU RANG SAINT-JOSEPH**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> SHIRLEY DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

D'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection du talus sur le rang Saint-Joseph tel que prévu dans le plan préparé par la firme Englobe.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2025-10-241**

**APPEL D'OFFRES PUBLIC**  
**RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC BLANC SUR 4.8 KM**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

D'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection du chemin du Lac Blanc sur une distance de 4.8 km tel que prévu dans le plan préparé par la FQM conditionnellement à l'approbation de l'aide financière du programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2025-10-242**

**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN ET DE  
LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC CARILLON**

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin du Lac Carillon, lot numéro 5 389 330 identifié dans la carte jointe à la présente résolution, appartient au ministère des Ressources naturelles et des Forêts et qu'à la suite de vérifications, aucune entente de prise en charge de l'entretien et de la réfection n'a jamais été faite auparavant;

**CONSIDÉRANT QUE** ce chemin dessert des résidences secondaires et permanentes de la Municipalité ainsi qu'un accès au Parc régional naturel de Portneuf;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité assume entièrement le financement des travaux d'entretien ou de réfection du chemin visé depuis plus de 30 ans sur une distance approximative de 2.8 km;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité, à la suite de cette entente, pourra conclure des ententes portant sur le partage des coûts ou l'exécution des travaux avec différents partenaires et qu'elle pourra également utiliser les pouvoirs de taxation inscrits dans les lois municipales;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle entente est nécessaire dans le cadre de la demande de la réclamation au ministère de la Sécurité publique concernant l'évènement du 9 août 2024, dont le chemin du Lac Carillon, lot 5 389 330, a été sectionné sur une longueur de 1.2 km, ce qui a occasionné des frais considérables pour la Municipalité qui a dû rétablir la circulation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**



**QUE** le conseil autorise la directrice générale à déposer une demande d'entente de prise en charge de l'entretien et de la réfection du chemin du Lac Carillon, lot 5 389 330, au ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

**QUE** le conseil demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts de prendre en compte l'entretien et les réfections effectués depuis plusieurs années et que l'entente puisse être rétroactive afin que la Municipalité puisse bénéficier de l'aide financière à la suite des pluies diluviennes de 2024;

**QUE** la présente résolution, soit transmise au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de la Sécurité publique, à M. Vincent Caron, député de Portneuf ainsi qu'au Parc régional et naturel de Portneuf.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2025-10-243**

**RÉSILIATION DE L'ENTENTE ENTRAIDE MUTUELLE  
POUR LA PROTECTION INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques de la MRC de Portneuf exige le maintien d'entente d'entraide de façon à assurer une force de frappe optimale;

**CONSIDÉRANT QU'**une révision du protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie, en vigueur sur le territoire de la MRC de Portneuf, était devenue nécessaire afin de clarifier certains articles et de revoir la grille tarifaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sécurité incendie de la MRC soumettra un projet modèle d'entente intermunicipale d'entraide de protection contre les incendies aux municipalités de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite des commentaires reçus de municipalités locales, le comité de sécurité incendie de la MRC de Portneuf recommande de résilier l'entente actuelle d'entraide mutuelle;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite des commentaires reçus des municipalités locales chacune d'elles s'engagent à signer une (ou des) entente(s) d'entraide mutuelle de protection contre les incendies d'ici le 31 décembre 2025 avec les villes ou municipalités avoisinantes;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 12 de l'entente actuelle, le conseil municipal pourrait mettre fin en informant chacune des autres municipalités de son intention avec un préavis de 3 mois ainsi que la direction générale de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ubalde est avisé que de nouvelles ententes intermunicipales d'entraide de protection contre les incendies entre les villes et municipalités seront requises afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques et remplaceront, à leurs signatures, le protocole d'entente mutuelle encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf présentement en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> SHIRLEY DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ubalde est avisé que des nouvelles ententes intermunicipales d'entraide de protection contre les incendies entre les villes et municipalités seront requises afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques;



**QUE** le conseil municipal mandate la direction générale à manifester à la MRC de Portneuf et ses Municipalités son intention de mettre fin à l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies du territoire de la MRC de Portneuf, présentement en vigueur, dans le respect de l'article 12 de cette entente;

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ubalde autorise le maire et la direction générale à négocier les dites nouvelles ententes pour et au nom de la Municipalité;

**QU'**une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Portneuf.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2025-10-244**

**ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté le 18 septembre 2025 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres de la Régie doivent approuver le budget 2026 par une résolution de leur conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** cette procédure réfère à l'article 603 du Code municipal ou 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Ubalde adopte le budget 2026 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf représentant des revenus et des dépenses équilibrées pour 21 452 818 \$;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Ubalde adopte la quote-part GMR 2025 présentée dans le tableau Rapport final de tonnage pour le calcul des quotes-parts 2026, établie à 213,89 \$ par tonne métrique et qui représente une augmentation de 2,95 %, considérant que cette augmentation varie d'une municipalité à une autre;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Ubalde adopte la quote-part BFS 2026 présentée dans le tableau Quotes-parts 2026 – Boues de fosses septiques, sachant que ces quotes-parts sont établies par secteur, révisées et facturées au réel à la fin de chaque année financière, représentant 219,09 \$ pour le secteur A-B, 192,99 \$ pour le secteur C et 163,20 \$ pour le secteur D;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Ubalde approuve également le programme triennal des immobilisations 2025-2027 de 14 222 593 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 septembre 2025.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2025-10-245**

**APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 47-2025 DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 159 592,88 \$ POUR UNE PÉRIODE DE DIX (10) ANS**



**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses prévues concernent notamment divers travaux d'infrastructures;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil municipal au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le directeur général de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** cette procédure réfère à l'article 607 du Code municipal ou 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

- 1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités;
- 2- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Ubalde approuve le règlement d'emprunt numéro 47-2025 de 2 159 592,88 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 septembre 2025.

**QUE** cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 2025-08-202.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2025-10-246**

**ADOPTION DU PLAN ACTION 2026-2030 DE LA  
POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS DE SAINT-UBALDE**

**ATTENDU QU'**un comité représentatif comprenant des aînés, parents, élus, employés et représentant des organismes communautaires et du milieu a été créé en 2024 afin de faire un bilan de la dernière politique familiale et des aînés qui avait été adopté en 2012;

**ATTENDU QU'**à la suite du bilan de la dernière politique familiale, il était nécessaire de la mettre à jour;

**ATTENDU QU'**un sondage a été transmis à l'ensemble des citoyens du territoire de Saint-Ubalde afin de connaître les besoins de la population sur différents axes;

**ATTENDU QUE** ledit comité de suivi a colligé l'information reçue et a confectionné un plan d'action révisé et à jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> SHIRLEY DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**



**QUE** les membres du conseil approuvent le plan d'action 2026-2030 de la Politique familiale et des aînés de Saint-Ubalde déposé par le comité;

**QUE** la Municipalité mandate M<sup>me</sup> Joanie Paquet à titre de responsable administrative de la Municipalité chargée du suivi du plan d'action 2026-2030;

**QU'**un comité soit créé afin de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre de ceux-ci;

**QUE** le lancement du nouveau plan d'action soit présenté à la communauté d'ici le mois de décembre 2025.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2025-10-247**

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 2025**

La directrice générale, M<sup>me</sup> July Bédard, dépose au conseil les états comparatifs au 30 septembre 2025 ainsi que les prévisions au 31 décembre 2025, tel que prévoit l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

Une copie de ce rapport sera publié dans le prochain St-U et sur le site Internet de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**VARIA**

**RÉSOLUTION NO. 2025-10-248**

**PROJET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL : EXAMEN DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

*En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.*

**ATTENDU QUE** le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

**ATTENDU QUE** le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

**ATTENDU QUE** le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du



Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la Municipalité de Saint-Ubalde écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

**QUE** la Municipalité de Saint-Ubalde inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;

**QUE** la Municipalité de Saint-Ubalde soumette un mémoire ou participe aux audiences afin d'exposer son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

**ADOPTÉE**

#### **DÉPÔT DU BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de la correspondance.

#### **SUIVI DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES DIRECTEURS ET DES DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation une copie des rapports d'activités de chacun des départements pour le mois de septembre 2025 et en font le résumé.

Les membres du conseil profitent de l'occasion pour faire un retour sur les différentes rencontres de comité survenues dans le dernier mois.

- Directeur des travaux publics : rapport d'activité
- Directeur de la Sécurité publique : rapport d'activité
- Directeur des loisirs : rapport d'activité
- Directrice de l'urbanisme : rapport d'activité
- Agente de développement : rapport d'activité

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :**

Début : 19 h 34

Fin : 20 h 09



## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, July Bédard certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

**EN FOI DE QUOI**, je signe ce certificat ce 2 octobre 2025.

\_\_\_\_\_  
July Bédard  
Directrice générale et greffière-trésorière

## **RÉSOLUTION NO. 2025-10-249**

### **FIN DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance à 20 h 09.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
July Bédard  
Directrice générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Guy Germain  
Maire